

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 16 Décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;  
Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-36

## **Fonction publique – Création de postes pour avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer des emplois permanents pour l'avancement en grade de deux agents.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel,

Considérant le tableau des effectifs,

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chargée d'urbanisme,
- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

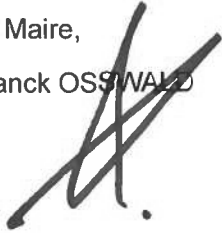
99\_DE-057-215706109-20251216-DCH2025\_36-

- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 (charges de personnel) du budget de l'année 2026 et des suivantes,
- **DE METTRE** à jour le tableau des effectifs.

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

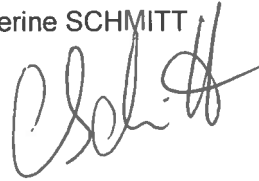
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

**Séance ordinaire du 16 Décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-37

**Finances – Admission en non-valeur**

La direction générale des finances publiques présente une liste regroupant des créances qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites qui s'est avéré infructueux et des créances minimales.

Ces créances proviennent d'impayés datant de 2012 à 2021 pour un montant total de 6 761,59 €.

Il s'agit des dettes irrécouvrables suivantes :

Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2018 et 2019	2 333,59 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2018 et 2019	1 539,54 €
Location terrain communal	Poursuite sans effet	Dettes de 2018	73,15 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2019	136,50 €
Location terrain communal	Reste inférieur au seuil de poursuite	Dettes de 2016	54,00 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2012 et 2013	531,82 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2018	41,00 €
Location terrain communal	Poursuite sans effet	Dettes de 2020 et 2021	115,43 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2019	127,40 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2009	453,37 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2015 et 2016	1 103,80 €
Cantine et périscolaire	Poursuite sans effet	Dettes de 2015	251,99 €

Les services de la direction générale des finances publiques rappellent que le refus de vote des admissions en non-valeur entraîne une insincérité budgétaire et ne permet pas de rendre le résultat budgétaire conforme à la réalité financière de la collectivité. L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

L'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur (la créance perdue) ; elle ne ferme donc pas la porte aux mesures de recouvrement. La décision d'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public.

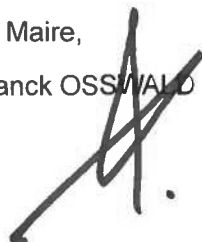
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADMETTRE en non-valeur** les créances listées ci-dessus pour un montant total de 6 761,59 €, en raison de leur irrécouvrabilité constatée par le comptable public.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 6 761,59 € afin de comptabiliser le passage des créances en non-valeur, les crédits seront prévus au budget par décision modificative.

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

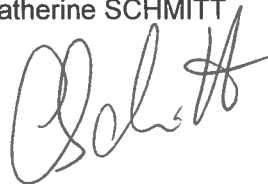
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DM2025\_37-

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 16 Décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-38

**Finances – Ajustement des provisions**

L'état des restes à recouvrer de l'exercice N-2, retraité des titres intégrés dans la liste de non-valeur a été transmis par les services du comptable public et est arrêté à un total de 5 527,92 €

Au vu de cet état, et dans l'hypothèse où les propositions d'admission en non-valeur sont acceptées dans leur intégralité, une reprise sur provision peut être constatée pour un montant de 615 €, afin d'ajuster le niveau de provisionnement au seuil minimal attendu, soit 15 % des restes à recouvrer de l'exercice N-2.

Rappel : après la délibération du 16 septembre 2025, le solde de la provision avait été acté pour 1 445 €.

Un titre d'ordre mixte sera, en conséquence, émis au compte 7817, pour un montant de 615 € afin de conserver une provision de 830 € (correspondant à un minimum de 15 % de l'état des restes à recouvrer de l'exercice n-2).

Il est rappelé que l'article 11 du décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 a modifié les dispositions du CGCT relatives aux provisions et dépréciations. Ce texte met fin à l'obligation pour l'assemblée délibérante de produire une délibération pour justifier la constitution, l'ajustement ou la reprise des provisions et dépréciations. Désormais, la décision de l'ordonnateur suffit à justifier la liquidation des provisions.

Toutefois, en cohérence avec la délibération précédente et par souci de transparence envers les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire a jugé utile de porter cette information à la connaissance des membres du conseil municipal.

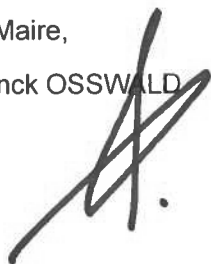
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** la reprise de la dépréciation des créances à hauteur de 615 €. Les crédits correspondants seront prévus au budget.
- **D'AUTORISER** l'émission d'un titre d'ordre mixte au compte 7817 (reprise sur dépréciation des actifs circulants) pour un montant de 615 €.

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

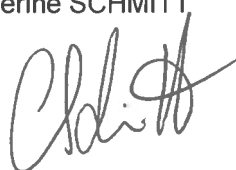
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DCH2025\_38-

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 16 Décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

**Délibération N° 2025-39**

## **Finances – Décision modificative du budget n° 2/2025**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits du budget afin de se conformer aux obligations et nécessités.

L'admission en non-valeur est prévue en dépenses de fonctionnement au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant arrondi de 6 800 € et permettra de rendre le résultat budgétaire conforme à la réalité financière de la collectivité.

Il convient également de prévoir des crédits supplémentaires pour 3 200 € sur le compte 65888 « autres contributions » sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » en dépenses de fonctionnement.

La reprise pour dépréciation des créances est prévue en recettes de fonctionnement au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour 615 €.

La DSR – Dotation de solidarité rurale – a été plus élevé que prévue en recettes de fonctionnement. La mise à jour des crédits liés permet d'équilibrer la décision modificative du budget.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DCH2025\_39-

Le tableau récapitulatif suivant présente l'ensemble de ces ajustements :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
65	6541	Créances admises en non-valeur	6 800 €
65	65888	Autres contributions	3 200 €
		<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
74	741121	DSR des communes	9 385 €
78	7817	Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	615 €
		<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>


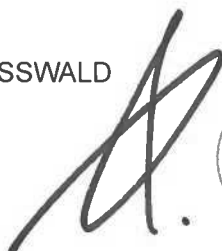
**Le Conseil Municipal**, par 13 voix pour, trois abstentions (M. Roberto ERNESTI, M. Romain LOSA et M. Christophe PREVOST) et deux voix contre (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Hubert PAYEN), **décide** :

- **D'AUTORISER** les modifications du budget comme présentées ci-dessus en section de fonctionnement et qui s'équilibrent à 10 000 €.

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

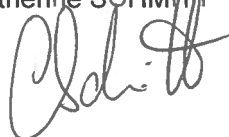
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 Décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-40

## Finances – Subvention à l'Amicale du Personnel

**Considérant** que lors du dernier conseil municipal, les subventions ont été attribuées aux différentes associations ;

**Considérant** que l'Amicale du Personnel avait sollicité un délai, son assemblée générale n'ayant pas encore procédé au renouvellement du comité ;

**Considérant** qu'il est désormais établi que le comité de l'association a été renouvelé ;

**Considérant** que les subventions de fonctionnement permettent de financer la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social, et qu'elles peuvent être allouées par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences ;

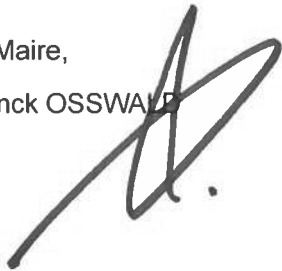
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ALLOUER** à l'Amicale du Personnel une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € pour l'année 2025

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DM2025\_40-

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 Décembre 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-41

## **Finances – Ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'année 2026**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales indique :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

**Considérant** que le conseil municipal a, lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives 2025, ouvert des crédits réels d'investissement, hors remboursement de la dette à hauteur de :

2 077 638 €,

**Considérant** l'enveloppe du quart ventilable est de 519 409,50 € (25 % du montant précité),

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DCH2025\_41-

**Le Conseil Municipal**, par 13 voix pour, une abstention (M. Christophe PREVOST) et quatre voix contre (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Hubert PAYEN, M. Roberto ERNESTI et M. Romain LOSA), **décide** :

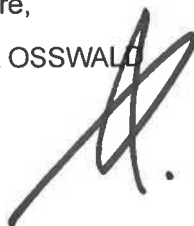
- **D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement pour un montant total de 200.000 € afin de faire face aux dépenses de début d'année, sans prévision particulière, et selon les montants et affectations suivantes :

Chapitres	Articles	Libellés	Montants
204	2046	Attributions de compensations d'investissement	24 000 €
107	2313	Travaux à l'école	25 000 €
20	2031	Immobilisations incorporelles	8 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	50 000 €
23	2313	Travaux sur bâtiments	50 000 €
23	2315	Travaux sur réseaux	43 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

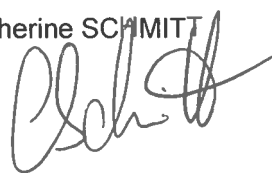
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 1  
Date de convocation : 8 décembre 2025

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 16 Décembre 2025**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

**Absents excusés** : M. Eric LAHON

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-42

## **Validation de convention territoriale globale – CTG – de services aux familles 2026-2030**

La caisse d'allocations familiales de la Moselle, conjointement avec la Métropole de Metz proposent aux communes un projet de convention territoriale globale (CTG) (joint en annexe) ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires de la CAF dans leur ensemble.

La CTG peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles. La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

La convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DCH2025\_42-

La convention a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur l'Eurométropole de Metz ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation de cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

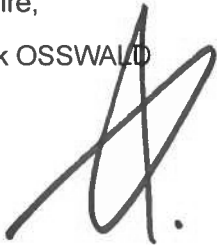
**Le Conseil Municipal**, par 14 voix pour et quatre abstentions (M. Michel FROTTIER, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Hubert PAYEN et M. Roberto ERNESTI), **décide** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale, conjointement avec la caisse d'allocations de la Moselle, la Métropole de Metz et l'ensemble des communes de la Métropole.

A Saint-Julien-lès-Metz le 17 décembre 2025

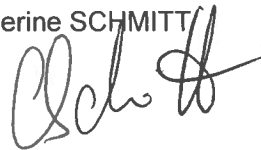
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 17 décembre 2025

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20251216-DM2025\_42-